

COMMUNE DE BAGARD

DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'An deux mille dix-huit et le douze du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, MAERTEN David, DUMAS Sylvie, GAZEL Yannick, BERNARD Clémence, BROUSSE Mickaël, ARNAUD Ingrid, CARLE Pierre, LOBIER Monique, MAZY Annie, MAURIN Daniel, MAZUC Chantal.

Absents excusés : ROUSSEL Yves, BINAND Marianne, FRONT Marie-Josèphe, BENOI Bruno, FREVILLE Franck

Absent :

Procurations : De M. Roussel à M. Bazalgette, De Mme Binand à Mme Vezy, De Mme Front à Mme Bernard, De M. Benoi à M. Gazel, De M. Freville à M. Maurin.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT Mme VEZY Anne est désignée comme secrétaire de séance.

2018_07_01 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur Thierry Bazalgette

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité : 19 voix pour

2018_07_02 : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR L'ACHAT D'UN ENGIN DE MANUTENTION ET DE LEVAGE

Rapporteur Thierry Bazalgette

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté des crédits au budget pour l'achat d'un engin de manutention et de levage.

Il indique qu'il a entrepris des démarches pour l'achat d'un engin de ce type auprès d'une société qui est en train de fermer et de liquider son matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour)

Vu l'article 30-I-5° du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics indiquant qu'il est possible de passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les marchés de fournitures passé dans des conditions

particulièrement avantageuses auprès d'un opérateur économique en cessation définitive d'activité,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à l'achat d'un engin de manutention et de levage auprès d'un opérateur économique en cessation définitive d'activité,

Autorise le Maire à procéder à l'achat de ce matériel dans les conditions ci-dessus définies.

2018_07_03_A : REVERSEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU SUR LE BUDGET GENERAL 2018 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe de l'Eau a fait apparaître un excédent en 2017 et que lors du vote du budget 2018 un reversement à la commune a été prévu.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2224-1, R 2221-48 et R2221-90,

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

Considérant que le budget annexe du service de l'eau est excédentaire à hauteur de 65 082.83 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (19 voix pour)

Décide d'intégrer dans le budget principal de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'eau,

Précise que le montant de la reprise s'élève à 50 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

Nature du budget	Compte d'imputation
Service de l'Eau M49	672 : reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement.
Budget Général M14	774 : subvention exceptionnelle

2018_07_03_B : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle qu'une extension du réseau assainissement est programmée en 2018.

Les travaux ont été prévus au budget annexe du service.

Pour faire face à cette charge importante et pour équilibrer le budget de l'assainissement, il propose de lui verser une subvention exceptionnelle. Les crédits ont été prévus au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) **décide** de verser une subvention de 50 000 € au budget annexe de l'assainissement.

Les crédits seront prélevés au compte 65737 : subventions versées à autres établissements publics locaux.

2018_07_04 : ATTRIBUTION EVENTUELLE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ALSH DE BETHANIE.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que l'ALSH de Béthanie fonctionne sous forme associative. Ses ressources sont la participation des familles, les versements de la CAF, les aides pour les CAE et les Emplois d'Avenir et la subvention de la commune versée via Alès Agglomération.

Une subvention de 42 000 €, identique à celle allouée en 2017, a déjà été votée.

Or, le Contrat d'Avenir de Mme Beaud arrive à échéance fin août. L'association est en capacité de prendre en charge le coût supplémentaire de son salaire jusqu'à la fin de l'année. Mais il n'en est pas de même pour l'année 2019, qui sera une année complète sans aide. Aussi, elle aurait besoin de 5 000 € supplémentaires pour l'exercice 2019.

L'association demande donc un accord de principe pour ce supplément de subvention, de façon à pouvoir pérenniser l'emploi de directrice adjointe de l'ALSH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (19 voix pour) **se prononce favorablement** sur le principe d'octroi d'une subvention supplémentaire de 5 000 € en 2019.

Il souhaite cependant qu'à l'automne l'association présente ses comptes détaillés de manière à justifier l'utilisation de la subvention communale.

2018_07_05 : VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FLORIAN

Rapporteur : Daniel MAURIN

Monsieur Maurin informe que M. Lacroix, secrétaire de l'Association Sportive du Collège d'Anduze a fait parvenir une demande de subvention. Le nombre d'adhérents de la commune de Bagard est de 35 collégiens pour l'année scolaire 2017-2018.

La participation demandée à la commune est de 10 €/enfant soit 350 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) **décide** d'octroyer une subvention de 350 € à l'Association Sportive du Collège d'Anduze.

2018_07_06 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PROCEDER AUX ENQUETES DE RECENSEMENT DE 2019 ET A DESIGNER UN COORDONNATEUR COMMUNAL.

Rapporteur Thierry Bazalgette

M. le Maire indique que la commune de Bagard est concernée par l'enquête de recensement de la population en 2019.

Il convient d'ores et déjà de préparer cette enquête, qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019, par la nomination d'un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE et qui sera chargé :

- De la mise en place de la logistique et de la communication
- De l'encadrement des agents recenseurs

Pour ce faire il bénéficiera d'une formation dispensée par l'INSEE.

Ce coordonnateur sera un agent communal qui sera autorisé à récupérer les heures supplémentaires effectuées à cette occasion ou à bénéficier du paiement d'IHTS (Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (19 voix pour) **d'autoriser le Maire**

- A procéder aux enquêtes de recensement 2019
- A nommer un coordonnateur communal